

**DEPARTEMENT  
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT  
D'ALES**

**SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

**Etaient présents** : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Christelle JOVOVIC, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL, Patrice DURIF

**Excusés** : Christelle ROUSSEL a donné procuration Claudine BENOIT, Angela LAVIE a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Céline GROSY a donné procuration à Frédérique CAZALET, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL,

**Absents** : Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

**Secrétaire de séance** : Marc MATHIEU

Date de convocation des élus : 23 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 23 novembre 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 7

Nombre de votants : 21

**DELIBERATION N°2023 - 90. DM COMMUNE N°2**

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours. Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

**Section de Fonctionnement**

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE	OBSERVATIONS
21/21351	Installations générales des bâtiments publics	+45 000		Ajustement de crédits
23/2315	Immobilisations en cours : installations, matériel et outillages techniques	-45 000		Ajustement de crédits
	TOTAL	0	0	

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ADOpte la décision modificative n° 2 au budget principal de la conformément aux indications portées dans le tableau ci-dessus.**

Le Secrétaire de séance,  
Marc MATHIEU

Le Maire,  
Jean-Pierre DE FARIA

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 30 NOV. 2023 et l'affichage le : 01 DEC. 2023

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
030-213002272-20231129-20231129\_202390-DE  
Reçu le 30/11/2023